

Annexe au contrat "Aménagement et Gestion"

**CANEVAS D'INDEMNITES COMPENSATOIRES RESERVEES AUX SIGNATAIRES DU
CONTRAT "AMENAGEMENT ET GESTION" DONT LE TERRITOIRE EST SITUE EN
DEHORS D'UNE ZONE DE GESTION PETIT GIBIER.**

Saison: 2025/2026

Adhésion volontaire: 50€ (de 0 à 50ha)

**Coût à l'hectare: 1€/ha de 51 à 100ha + 0,25€/ha de 101 à 400ha + 0,10€/ha au
delà de 400 ha**

Plafond des indemnités compensatoires:

Territoires hors gestion: 3 fois le montant de la cotisation ; exemple pour 100€ d'adhésion, plafond à 300€.

	Tarifs et plafonds	Conditions particulières
Achat :de pièges (ou fabrication pour les pièges de 1ère catégorie)ou de matériel pour la destruction à tir des corvidés .	50% du prix des pièges ou du matériel, sur la base des tarifs de l'AGRP	
Agrainoirs	Aide par agrainoir : 8€ Agrainoirs vendus à la FDCC : 1€/les 10l ;2€ les 30l et 15€ les "anti-sangliers"	Agrainoirs pleins du 1^{er} Octobre au 30 Juin
Protection agrainoirs contre les sangliers	75% de la facture .Plafond de 30€ maximum par protection.Hors plafond du canevas d'indemnités compensatoires	Maille de 20x20 cm maximum avec une préconisation de 15cm x15cm
Accueil de chasseurs	80% du montant de la carte Maximum 120€ par chasseur	Pour l'accueil gratuit d'un 1^{er} permis